



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h
Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 15 JANVIER 2024 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 11 janvier 2024**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité
dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du vendredi 22 décembre 2023 à 11 h, et ce, jusqu'au lundi 8 janvier 2024 à 8 h 30.

En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec un membre du Conseil municipal :

Suzanne Boulais 450 346-0759

Julie Robert 450 359-1837

Patrick Barry 450 346-6578

Claudia Drogue 450 522-3336

Lisa Collard 514 378-0124

Kevin Patenaude 514 463-7973

Karine St-Germain 514 977-3881



MOT DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Nous profitons de cette fin d'année pour vous offrir nos meilleurs vœux. Nous vous souhaitons à tous que la fête de Noël soit riche de joie et d'amour. Appréciez la présence de tous les gens qui vous sont chers. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur et prospérité !

Nous vous souhaitons de très joyeuses Fêtes !

Suzanne Boulais, mairesse, les membres du Conseil municipal ainsi que les employés municipaux.

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-296

Décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2023-296 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024.

Ledit règlement a pour objet de fixer les taxes et compensations suivantes :

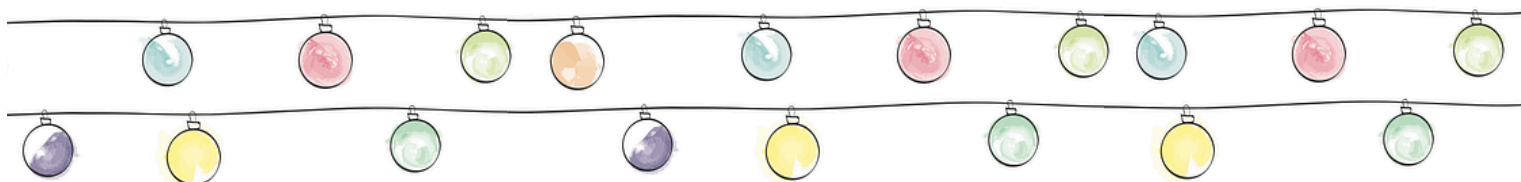
- ◆ Taux de base de la taxe foncière pour toutes les catégories d'immeuble à l'exclusion de la catégorie agricole à 0,3052 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière;
- ◆ Taux particulier de la taxe foncière pour les immeubles de la catégorie agricole à 0,3052 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière;
- ◆ Compensation pour les matières résiduelles à 233,76 \$ par unité de collecte;
- ◆ Compensation pour le service d'égout à 234,88 \$ par unité de logement branchée au réseau;
- ◆ Compensation pour la gestion des boues à 112 \$ par unité de logement reliée au réseau d'égout;
- ◆ Compensation pour la vidange des fosses septiques à 112 \$ par fosse;
- ◆ Compensation pour la dette reliée aux travaux pour le réseau d'égout du secteur de la montée du Grand-Bois, de la rue de Bourpeuil et de la rue des Pins à 362,12 \$ par immeuble;
- ◆ Compensation de 75 \$ pour l'immeuble situé au 434, Route 104 pour un luminaire de rue;
- ◆ Compensation pour la dette reliée aux travaux de pavage de la rue Alexander-Ross de 600,21 \$ par immeuble;
- ◆ Compensation pour la dette reliée aux travaux de pavage du prolongement de la rue Marcel-Arbour de 879,53 \$ par immeuble;
- ◆ Compensation de 0,00297 \$ par mètre carré pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau;

Le règlement numéro 2023-296 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 19^e jour du mois de décembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



RÉSUMÉ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

<u>RECETTES</u>	2023	2024
Taxes sur la valeur foncière	2 515 707 \$	2 818 451 \$
Taxes sur une autre base	841 709 \$	896 026 \$
Taxes pour service de la dette	91 133 \$	91 066 \$
Paiements tenant lieu de taxes	11 300 \$	11 300 \$
Services rendus aux organismes municipaux	43 933 \$	49 368 \$
Autres services rendus	62 200 \$	79 350 \$
Imposition de droits	165 000 \$	159 300 \$
Autres revenus	60 750 \$	69 800 \$
Transferts	233 561 \$	312 808 \$
TOTAL	<u>4 025 293 \$</u>	<u>4 487 469 \$</u>
<u>CHARGES</u>	2023	2024
Administration générale	673 700 \$	704 461 \$
Sécurité publique	999 109 \$	1 029 164 \$
Transport	1 336 489 \$	1 480 102 \$
Hygiène du milieu	1 049 638 \$	980 248 \$
Santé et bien-être	2 000 \$	4 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	105 776 \$	105 269 \$
Loisirs et culture	396 685 \$	467 898 \$
Frais de financement	26 544 \$	26 931 \$
SOUS TOTAL	<u>4 589 941 \$</u>	<u>4 798 073 \$</u>
<u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u>	2023	2024
Amortissement	- 388 196 \$	- 424 289 \$
Remboursement de la dette à long terme	78 400 \$	80 200 \$
Affectations aux activités d'investissement	154 900 \$	15 200 \$
SOUS-TOTAL	<u>- 154 896 \$</u>	<u>- 328 889 \$</u>
<u>AFFECTATIONS</u>	2023	2024
Excédent non affecté	- 458 517 \$	- 35 730 \$
Fonds de roulement (remboursement)	48 765 \$	48 795 \$
Réserver financière (élections 2025)	0 \$	5 250 \$
SOUS-TOTAL	<u>- 409 752 \$</u>	<u>18 285 \$</u>
TOTAL	<u>4 025 293 \$</u>	<u>4 487 469 \$</u>

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2024-2025-2026

	2024	2025	2026
Bâtiments et terrains	66 900 \$	0 \$	0 \$
Routes, trottoirs, piste cyclable, etc.	545 000 \$	0 \$	0 \$
Ameublement et équipement de bureau	9 000 \$	0 \$	0 \$
Machinerie et équipement	6 200 \$	0 \$	0 \$
Infrastructures de loisirs	60 000 \$	1 000 000 \$	0 \$
Total	687 100 \$	1 000 000 \$	0 \$

RETOUR SUR LES INVESTISSEMENTS 2023 & BUDGET 2024

Lors de la séance extraordinaire du 18 décembre dernier, la mairesse, Madame Suzanne Boulais, annonçait un budget de 4 487 469 \$ pour l'année 2024, marqué par des investissements visant l'amélioration des infrastructures routières, des équipements de bureau et de voirie.

Investissements des infrastructures routières et d'eaux usées :

Au cours de l'année 2023, la municipalité a investi un montant de 18 520 \$ afin de rafraîchir une grande partie des panneaux de signalisation et l'ajout de panneaux de sécurité, de 337 320 \$ en rapiéçage mécanisé et marquage de la chaussée à plusieurs endroits sur le territoire et de 94 900 \$ pour l'entretien et le nettoyage de fossés et la recharge des accotements.

La modernisation du réseau d'éclairage des rues pour des luminaires au DEL a été effectuée au coût de 56 370 \$.

Aussi, la reconstruction complète d'un ponceau sur le rang Double, sur la rue Laurent-Tremblay ainsi qu'une réparation majeure d'un ponceau du 3^e Rang au montant de 150 825 \$.

Également, un investissement de 65 500 \$ pour la peinture du toit de l'usine de traitement des eaux usées ainsi que l'électricité dans la nouvelle salle électrique.

Pour l'année 2024, il est prévu de poursuivre le rapiéçage mécanisé à divers endroits pour un montant estimé à 350 000 \$.

En ce qui concerne l'usine de traitement des eaux usées, il est prévu de faire repeindre les murs extérieurs pour un montant estimé à 7 000 \$.

Pour le service de la voirie, la construction d'un petit garage est prévue comprenant une aide financière totalisant l'ensemble du projet estimé à 66 900 \$, l'achat d'une débroussailleuse et d'un niveau au laser pour un montant estimé à 6 200 \$.

De plus, un contrat en ingénierie pour les plans et devis pour un débarcadère écolier face à l'école, sur la rue Bessette, a été octroyé. Une demande d'aide financière pour la sécurité routière sera déposée en janvier.

Investissements en équipement informatique :

Pour l'administration, un nouveau serveur informatique ainsi que le remplacement d'un ordinateur est prévu au montant estimé à 9 000 \$.

Investissements en infrastructures de loisirs :

Au cours de l'année 2023, une statue, à l'effigie du Frère André, a été installée dans le parc Vista Bella de la rue Bessette 52 500 \$.

La finition de l'aménagement du parc Vista Bella a nécessité des achats au montant de 28 500 \$ pour les lampadaires, table, bancs et bacs d'ordures et recyclage, bacs de fleurs ainsi que d'une balançoire.

Pour le terrain de baseball, le changement des poteaux, des luminaires, de la clôture ainsi que l'enfouissement des fils électriques ont été fait au coût total de 122 700 \$. La municipalité a reçu une aide financière d'Hydro-Québec au montant de 12 200 \$ pour la conversion des luminaires au DEL.

En ce qui concerne le projet de l'espace multifonction incluant une patinoire couverte, la municipalité a procédé à la confection de plans et devis. Le projet est toujours en discussion et une demande de subvention a été déposée. Une réponse est attendue pour le printemps 2024.

Suite à la page suivante

Pour l'année 2024, la municipalité compte fortement sur des programmes d'aide financière en infrastructure de loisirs pour la réalisation de ces deux projets.

Pour le terrain de baseball, installer des poteaux et filets de protection au-dessus de la clôture pour une question de sécurité. Le tout nécessiterait un investissement estimé à 35 000 \$.

La municipalité souhaite également faire l'aménagement d'un sentier pédestre estimé à 60 000\$ sur son terrain de la rue Benoit. D'autres projets d'aménagements tels que skate-park, stations d'exercices, etc. pourraient être réalisés au cours des prochaines années dans ce futur parc.

La facture pour les services de la Sûreté du Québec

Pour l'année 2024, la facture de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec sera de 545 302 \$ représentant une augmentation de 7% comparativement à l'année 2023.

Régie intermunicipale d'incendie Mont-Saint-Grégoire / Sainte-Brigide-d'Iberville

Il y a une prévision annuelle d'un montant de 120 000 \$ pour l'achat d'un futur camion. La quote-part de la municipalité est établie à 59.34% pour l'année 2024.

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

POUR L'ANNÉE 2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de cette Municipalité a adopté la résolution numéro 2023-12-0766 concernant le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2024 lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023.

Les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'année 2024 se tiendront à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire aux dates suivantes :

Lundi 15 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 5 février	Lundi 12 août
Mardi 12 mars	Mardi 3 septembre
Lundi 8 avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 8^e jour du mois de décembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Avis d'adoption d'un règlement d'urbanisme

Règlement numéro 2023-185-29 sur le zonage

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

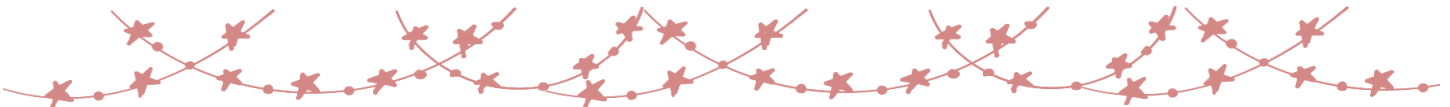
- 2023-185-29 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé zonage, afin d'ajouter l'usage agricole spécifique (A5 (e)) « Centre équestre » dans la zone RAG-9.

Le règlement numéro 2023-185-29 sur le zonage entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de décembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-294

Relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2023-294 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque visant à encadrer les activités de la bibliothèque municipale.

Ledit règlement remplace le règlement en vigueur et ajoute une nouvelle catégorie d'utilisateur pour les travailleurs saisonniers.

Le règlement numéro 2023-294 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de décembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-295

Concernant la construction de ponceaux d'entrée, de ponceaux privés chevauchant un cours
d'eau verbalisé et d'égouts pluviaux

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2023-295 concernant la construction de ponceaux d'entrée, de ponceaux privés chevauchant un cours d'eau verbalisé et d'égouts pluviaux de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Ledit règlement remplace le règlement en vigueur et ajoute des dispositions concernant la construction de ponceaux privés chevauchant un cours d'eau verbalisé, plus particulièrement quant :

- aux exigences reliées à l'obtention du permis de construction pour ce type d'ouvrage;
- aux exigences reliées aux documents à fournir à la Municipalité à la fin des travaux;
- au pouvoir de la Municipalité de refuser toute demande jugée non conforme;
- aux responsabilités incombant au propriétaire;
- aux pouvoirs de la Municipalité dans le cas où un ponceau n'a pas été construit de manière conforme.

Le règlement numéro 2023-295 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de décembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-183-02

Modifiant le règlement numéro 2009-183 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du
financement des centres d'urgence 9-1-1

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2023-183-02 modifiant le règlement numéro 2009-183 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

En effet, étant donné que le gouvernement du Québec a édicté, le 6 septembre 2023, le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*, et que, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1, la Municipalité doit modifier le règlement numéro 2009-183 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et son amendement numéro 2016-183-01.

Suite à la page suivante

Suite de la page précédente

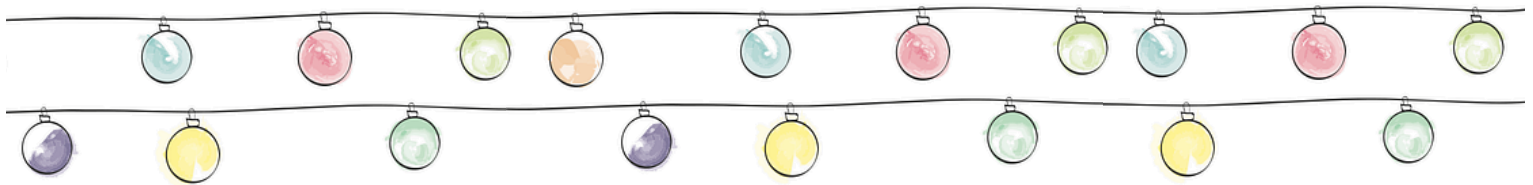
Le règlement numéro 2023-183-02 a pour objet de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024 et mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

Le règlement numéro 2023-183-02 est entré en vigueur le 16 décembre 2023, date de la publication d'un avis à cet effet que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 19^e jour du mois de décembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



Annonce payante

Dès Janvier 2024



NOUVEAU
SERVICE
D'OSTÉOPATHIE
À MONT SAINT-GRÉGOIRE!

MAGALIE RODRIGUE, D.O.

- C'est avec grand plaisir que je vous accueillerai dans mon bureau situé en plein coeur de Mont Saint-Grégoire.



SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Prise de rendez-vous en ligne à

magalierodrigueosteo.com

info@magalierodrigueosteo.com

514 248-8254

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, avant **16 h 45** le mardi **16 janvier 2024** pour la parution du **25 janvier 2024**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.



COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT SIÈGE #1

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège numéro un (# 1) deux du Comité loisir et culture Frère-André.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Le choix du membre résident se fera en se basant sur leur intérêt pour les loisirs.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout résident de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le mercredi 14 février 2024 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au loisirs@mmsg.ca. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.



Défi
CHÂTEAU DE NEIGE

**Du 8 janvier au
12 mars 2024**

DEFICHATEAUDENEIGE.CA

COMMUNIQUÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne.

Les heures d'ouverture sont le lundi et le mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 23 décembre 2023 au 6 janvier 2024 inclusivement pour la période des Fêtes.

Inscription à la Bibliothèque pour les travailleurs saisonniers

Il est maintenant possible pour les travailleurs saisonniers de s'inscrire à la bibliothèque sur présentation d'une attestation de résidence temporaire émise par leur employeur.



**COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE
MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, qu'à la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2023, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie a adopté la résolution numéro Ri-2023-11-1628 concernant le

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2024

lesquelles auront lieu à **19 h 30** aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) :

16 janvier	16 juillet
20 février	20 août
19 mars	17 septembre
16 avril	15 octobre
21 mai	19 novembre
18 juin	17 décembre

NOTE : À moins d'avis contraire, ces séances auront lieu au siège social de la Régie intermunicipale d'incendie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois de décembre 2023.

Irène King, directrice générale et greffière-trésorière

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

Prévisions budgétaires 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>Revenus</u>		
Quote-part Mont-Saint-Grégoire (59,34 %)	280 476 \$	293 566 \$ (63,71 %)
Quote-part Sainte-Brigide-d'Iberville (40,66 %)	192 184 \$	167 219 \$ (36,29 %)
Protection contre les incendies (services refacturés)	197 875 \$	187 800 \$
Total des revenus	670 535 \$	648 585 \$
<u>Dépenses</u>		
Gestion financière et administrative	95 603 \$	88 917 \$
Sécurité incendie	524 087 \$	495 306 \$
Affectations – Activités d'investissement	158 000 \$	171 600 \$
Amortissement pour fins de conciliation	(107 155 \$)	(107 238 \$)
Total des dépenses	670 535 \$	648 585 \$

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS - HIVER 2024

Vous avez jusqu'au 18 janvier 2024 pour vous inscrire aux activités. Vous pouvez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou déposer une enveloppe contenant le formulaire d'inscription et votre paiement dans la boîte de courrier municipal située à gauche de la porte d'entrée principale (1, boulevard du Frère-André). Le paiement peut être fait **en argent comptant ou par chèque payable à l'ordre de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**. Votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que les activités choisies doivent être indiquées sur le formulaire. Pour toutes questions, communiquez avec la coordonnatrice des loisirs, au 450 347-5376, poste 31 ou par courriel au loisirs@mmsg.ca.

N.B. Aucun remboursement sur les frais d'inscription. Frais de 20 \$ pour les chèques sans provision ou retournés. Un minimum de 8 inscriptions est requis pour chaque cours. La tenue ou l'annulation des cours sera confirmée par courriel ou par téléphone le 19 janvier 2024.

Yin et Yang yoga pour tous et gestion du stress avec Carole Labelle

Aucune expérience requise. Proposition de variation de postures selon les niveaux. Séances posturales parfois Yin (postures intériorisées maintenues longtemps), parfois Yang (enchaînements de posture, postures de force et d'équilibre), et parfois un mélange de Yin et Yang dans la même séance. Respirations réputées calmantes et méditations guidées. De plus, découvrez l'art de vivre en mode yoga avec des sujets en lien avec la gestion du stress, puisque la philosophie du yoga est riche en sagesse et nous permet d'expérimenter concrètement : comment vivre dans l'instant présent, pratiquer la bienveillance envers soi, le lâcher prise et bien plus. Inclus : un petit guide de gestion du stress.

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Option 1 : les mercredis soir de 18 h à 19 h 15 du 24 janvier au 27 mars 2024

Option 2 : les jeudis matin de 9 h 30 à 10 h 45 du 25 janvier au 28 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Yoga intermédiaire à avancé avec Carole Labelle

Expérience requise. Parfois des asanas/postures de Hatha Yoga, parfois des enchaînements de postures sur la trame de fond de la salutation au soleil (Hatha Flow Dynamique). Développement de votre force, équilibre et souplesse à tous les niveaux. Contrôle du souffle (pranayama) élaboré et méditation guidée pour rencontrer l'objectif premier du yoga : l'arrêt des agitations du mental et acquérir la capacité de s'ancrer dans le moment présent de façon plus soutenue. Repos mental et relaxation du corps garantis !

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Dates et heures : les mercredis soir de 19 h 30 à 20 h 45 du 24 janvier au 27 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Spinning avec Anastasia Wallack - NOUVEAU - Maximum de 7 inscriptions par option

Une session cardiovasculaire et musculaire exaltante à la portée de tous ! Au son d'une musique énergique, une entraîneuse vous fera traverser montagnes et vallées. La discipline haute en intensité par excellence pour brûler les calories et se remettre en forme. Roulez et repoussez vos limites toujours plus loin !

Coût : 225 \$ pour la session de 10 cours

Option 1 : les lundis matin de 6 h 30 à 7 h 30 du 22 janvier au 25 mars 2024

Option 2 : les lundis soir de 19 h 45 à 20 h 45 du 22 janvier au 25 mars 2024

Option 3 : les mercredis matin de 6 h 30 à 7 h 30 du 24 janvier au 27 mars 2024

Option 4 : les jeudis soir de 19 h 30 à 20 h 30 du 25 janvier au 28 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Pilates avec Anastasia Wallack - NOUVEAU

Vous voulez raffermir, tonifier et redessiner vos hanches, vos fesses, vos cuisses et vos abdominaux ? Un cours stimulant qui provoquera les changements que vous souhaitez tant. Les exercices seront exécutés en utilisant un mélange de poids libres, bandes élastiques et ballons.

Coût : 225 \$ pour la session de 10 cours

Heures : les jeudis soir de 18 h 15 à 19 h 15 du 25 janvier au 28 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Abdos-fessiers avec Julie Greendale - NOUVEAU

Entraînement musculaire et cardiovasculaire permettant de travailler les muscles de la région inférieure : les fesses, les cuisses, les abdos et le dos. Exercices debout et au sol, sans et avec sauts, options pour tous les niveaux. Apportez votre tapis et une bouteille d'eau.

Coût : 50 \$ pour la session de 10 cours

Heures : les mardis matin de 9 h à 9 h 25 du 23 janvier au 26 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Danse sans sauts avec Julie Greendale - NOUVEAU

Enchaînements chorégraphiques sur différentes chansons latines ou populaires. Durant ce cours, vous allez explorer vos talents de bachata, merengue, salsa, déhanchement et votre niveau cardiovasculaire. Danse sans sauts. Apportez votre bouteille d'eau.

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Heures : les mardis matin de 9 h 30 à 10 h 25 du 23 janvier au 26 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Conditionnement physique pour les 55 ans et plus avec Julie Greendale

Entraînement très varié à chaque cours permettant de combiner des exercices de cardio, d'équilibre, de coordination, de flexibilité et de musculation sans sauts ou mouvements trop brusques. Tous peuvent participer même si vous n'êtes pas âgés de 55 ans et plus. Apportez votre tapis et votre bouteille d'eau.

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Heures : les mardis matin de 10 h 30 à 11 h 25 du 23 janvier au 26 mars

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Cardio-danse avec Julie Greendale

Enchaînements chorégraphiques sur différentes chansons latines ou populaires. Durant ce cours, vous allez explorer vos talents de bachata, merengue, salsa, déhanchement et votre niveau cardiovasculaire.

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Heures et dates : les mardis soir de 17 h 50 à 18 h 45 du 23 janvier au 26 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Cardio-musculation avec Julie Greendale

C'est un cours où le défi est de travailler le cardio par des exercices avec et sans sauts ainsi que des exercices musculaires avec le poids du corps, ballons et élastiques. On fera des cours de boot camp, HITT, Tabata, circuit, boxe, en équipe, et Bodyweight avec des options avec ou sans sauts offerts.

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Heures et dates : les mardis soir de 18 h 50 à 19 h 45 du 23 janvier au 26 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Danse country pour débutants avec André Duchesneau - NOUVEAU

Osez donc venir vous amuser dans une ambiance agréable et détendue. Ce cours s'adresse spécialement pour les personnes qui débutent l'apprentissage de la danse en ligne ou pour ceux et celles qui veulent recommencer après un arrêt prolongé de cette activité. Donc bienvenue à tous ! L'enseignement vous sera présenté par un instructeur ayant plus de 25 ans d'expérience. Réservez votre place en vous inscrivant sans tarder. Enfants âgés de 12 ans et + doivent être accompagnés par un adulte.

Coût : 100 \$ pour la session de 9 cours (minimum de 12 inscriptions)

Heures et dates : les lundis soir de 18 h 30 à 19 h 30 du 22 janvier au 18 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

Cours d'étirements (stretching) et de Qi Gong avec Danielle Forget

Pour débutant, aucune expérience requise. Cours d'étirements et Qi Gong avec Danielle Forget, instrutrice avec plus de 20 ans d'expérience. Exercices d'équilibre, de souplesse et de flexibilité afin d'étirer chaque partie du corps. Activité conçue pour être en santé et le rester.

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Heures et dates : les mercredis matin de 10 h à 11 h du 24 janvier au 27 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

COURS D'ESSAI GRATUIT LE MERCREDI 10 JANVIER À 10 H

Tai-Chi Actif avec Pierre Forget

Pour débutant, aucune expérience requise. Cours de Tai-Chi avec Pierre Forget, instructeur avec plus de 20 ans d'expérience. Activité idéale pour les aînés pour favoriser un meilleur contrôle de l'équilibre, la force, la flexibilité, les fonctions respiratoire et cardiovasculaire.

Coût : 100 \$ pour la session de 10 cours

Heures et dates : les samedis matin de 10 h à 11 h du 27 janvier au 30 mars 2024

Lieu : Centre communautaire, grande salle au 2^e étage

COURS D'ESSAI GRATUIT LE SAMEDI 13 JANVIER À 10 H

Multisport pour enfants avec 7 Sports Activités Sportives

Avec le programme multisport de 7 Sports, votre enfant aura la chance de pratiquer un sport différent chaque semaine dans un environnement non-compétitif. Échauffement, habiletés sportives et mini-matches intra-équipe seront au menu à chaque semaine.

Les sports à l'horaire cette saison sont : handball, yoga, pickleball, rugby, frisbee, hockey, athlétisme et +.

Les 4 valeurs de l'organisation sont : le plaisir, la découverte, le développement et la confiance en soi.

Coût : 125 \$ pour la session de 8 cours

Dates : les jeudis soir du 25 janvier au 21 mars 2024 (relâche le 7 mars)

Option 1 : Cours coach-enfant, 4 à 6 ans, de 18 h à 18 h 55 (maximum de 14 inscriptions)

Option 2 : Cours coach-enfant, 7 à 10 ans, de 19 h à 19 h 55 (maximum de 16 inscriptions)

Lieu : Gymnase de l'école Frère-André

Badminton (maximum de 12 inscriptions)

Jeu libre sur trois terrains (en simple ou en double, selon le nombre de personnes présentes). Ouvert à tous. Les enfants doivent être accompagnés par un adulte. Apportez vos raquettes et volants.

Coût : 50 \$ pour la session de 10 semaines

Heures et dates : les mercredis soir du 24 janvier au 27 mars 2024 de 19 h à 21 h

Lieu : Gymnase de l'école Frère-André

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Collectes et écocentres pendant les Fêtes

Il n'y a aucun changement aux horaires de collectes.

Assurez-vous de placer les bacs en bordure de rue pour 7h le matin de la collecte car les heures de passage peuvent différer des semaines normales.

Les écocentres seront fermés du 23 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier.

L'hiver et les collectes

- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrierie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.

COMPO-HAUT-RICHELIEU LANCE L'APPLICATION COMPO COLLECTES

Compo-Haut-Richelieu inc. est heureuse de lancer *Compo Collectes*, une application mobile permettant aux citoyens d'avoir leur calendrier de collectes au bout des doigts.

Disponible via l'App Store d'Apple et le Google Play Store, l'application mobile *Compo Collectes* permet de plus aux utilisateurs de recevoir des notifications à l'avance pour ne plus jamais oublier de mettre le bon bac en bordure de rue avant 7h les jours de collectes.

Les personnes préférant télécharger et imprimer leur calendrier peuvent le faire en se rendant à compo.qc.ca/collectes.

COLLECTE DE SAPINS DE NOËL NATURELS

La semaine du **8 janvier 2024**, les employés municipaux effectueront, sur tout le territoire de la Municipalité, une collecte porte-à-porte des sapins de Noël. Pour qu'un sapin puisse être ramassé, aucune décoration (ampoules, guirlandes, glaçons...) ne doit être présente.

Votre sapin doit être au bord de la route dès le **lundi 8 janvier 2024 à 7 h**.

Les sapins artificiels en bon état peuvent être remis à des organismes communautaires. Les sapins artificiels défraîchis doivent être déposés avec les ordures ménagères.



CARNAVAL D'HIVER 20 JANVIER 2024 10 H À 15 H



MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire organise un carnaval d'hiver au Terrain des Loisirs au 187, rang de la Montagne. Entrée gratuite. Plusieurs activités gratuites, musique d'ambiance, nourriture et boissons en vente sur place. On vous invite à amener vos tasses réutilisables, vos tapis à glisser et vos chaises pliantes.


Bienvenue à tous !

Calendrier 2024 MONT-SAINT-GRÉGOIRE

R Récupération

C Compostage

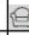
D Déchets

 Gros rebuts non valorisables
 ✓ Acceptés : matelas, divan, tapis, toiles
 ☒ Refusés : meuble de bois, toilette, etc.

 Feuilles


JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		R				
7	8		D	10	C	12
14	15	R		17		19
21	22		D	24	C	26
28	29	R		31		

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5		D	7	C	9
11	12	R		14		16
18	19		D	21	C	23
25	26	R		28		29


MARS						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4		D	6	C	8
10	11	R		13		15
17	18		D	20	C	22
24/31	25	R		27		28


AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
			D	7	C	9
7	8	R		10		12
14	15		D	17	C	19
21	22	R		24		26
28	29		D	30		

C BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	R		8		10
12	13		D	15	C	17
19	20	R		22		24
26	27		D	29	C	31

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	R		5		7
9	10		D	12	C	14
16	17	R		19		21
23/30	24		D	25	C	27

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		R		7		9
7	8		D	10	C	12
14	15	R		17		19
21	22		D	24	C	26
23/30	29	R		30		31

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5		D	7	C	9
11	12	R		14		16
18	19		D	21	C	23
25	26	R		28		30

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2		D	4	C	6
8	9	R		11		13
15	16		D	18	C	20
22	23	R		25		27
29	30			26	C	28

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
			D	7	C	9
6	7	R		10		12
13	14		D	16	C	18
20	21	R		23		25
27	28		D	29		31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	R		6		8
10	11		D	13	C	15
17	18	R		20		22
24	25		D	27	C	29

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	R		11		13
15	16		D	18	C	20
22	23	R		25		27
29	30		D	31		

C BRUN'O : Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.